



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 mars 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

* **Approuve** le budget primitif de la Commune de Thoiry au titre de l'année 2009 :

- Fonctionnement : 4 501 668,00 €
- Investissement : 1 864 788,56 €

4 votes contre : Madame MILLEREUX, Madame BOCH, Monsieur PUGET et Monsieur BOURGEOIS.

* **Approuve** le budget primitif de la forêt communale (O.N.F.) au titre de l'année 2009 :

- Fonctionnement : 53 110,00 €
- Investissement : 3355,00 €

Vote unanime.

* **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions.

2 absentions : Monsieur LAVOUE et Madame LEON.

4 votes contre : Madame MILLEREUX, Madame BOCH, Monsieur PUGET et Monsieur BOURGEOIS.

* **Fixe** les taux d'impositions de la taxe d'habitation et du foncier bâti :

- Taxe d'habitation : 7,67 %,
- Foncier bâti : 11,10 %,

Et Décide de maintenir les taux d'impositions de la taxe professionnelle et du foncier non bâti précédemment appliqués, soit :

- Taxe professionnelle : 10,88 %,
- Foncier non bâti : 37,35 %.

4 votes contre : Madame MILLEREUX, Madame BOCH, Monsieur PUGET et Monsieur BOURGEOIS.

* **Autorise** l'ONF à procéder au martelage des coupes de bois ci-dessous mentionnées pour l'année 2009 :

Parcelles	Volume estimé en m ³			Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
11	160	30		Contrat bois façonnés
45	280	50		Contrat bois façonnés
50	250	100		Vente publique à la mesure sur pied
52	250	100		Vente publique à la mesure sur pied

Vote unanime.

- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'Occupation Privative du Domaine Public avec la Société BOUYGUE TELECOM suite à la modification de l'indice d'indexation.

1 vote contre : Monsieur LAVOUE.

- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention passée avec ALFA3A, fixant le montant de la subvention versée au titre de l'année 2009 à la somme de 35 000,00 €.

Vote unanime.

- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de mandat avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain, pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication d'une parcelle communale pour la gendarmerie, pour un montant prévisionnel de 4900,00 €.

Vote unanime.

- * **Accepte** de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Gex les parcelles communales AY 33, AY 34 et AY 35, d'une surface de 2500 m², situées au lieu dit « Sur le Creux », pour la construction d'une structure multi-accueil de 48 places pour la petite enfance.

Vote unanime.

- * **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement qui assistera la Commune de Thoiry dans les démarches globales de qualité dans tous les projets qui influent sur le Cadre de Vie ou sur l'Environnement.

Vote unanime.

- * **Prend** connaissance du nouveau règlement interne de la commande publique.

- * **Prend** connaissance du Projet Educatif Local de Thoiry.